

**PROCEDURE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES TRAVAUX DE VOIRIE**

**TRAVAUX URGENTS**

**Exécutables de suite**

**Déclaration d'intervention pour travaux urgents**

Au plus tard 24h après l'événement

Par fax et éventuellement courriel

**Mise en place des dispositions** demandées par les services techniques de la ville d'Olonne sur Mer en retour immédiat

**DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX**

3 jours au plus après la fin réelle des travaux  
Fourniture dans le mois du plan de récolement

**CONSTAT D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX**

Dans les 7 jours qui suivent la réception de la déclaration d'achèvement de travaux

**RECEPTION DEFINITIVE**

Prononcée 1 an après la date du constat d'achèvement des travaux  
(si des réserves sont émises, reprise dans les 15 jours qui suivent celles-ci et nouveau délai d'un

